



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 27 MAI 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt sept mail à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du vingt et un mai deux mille vingt cinq, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2025BC8-8-24

OBJET : CONVENTION POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DU SENTIER PEDAGOGIQUE « LES SECRETS DE GARONNE : UNE NATURE A DECOUVRIR »

Etaient présents :

Messieurs TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, DELFARIEL Eric, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

Messieurs BAYLET Jean Michel, BENOIT Pascal (a donné pouvoir à Eric DELFARIEL), DUPUY Jean, Mesdames FILLATRE Francine,, MAERTEN Marie Bernard

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Bruno DOUSSON a été désigné secrétaire de séance

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

2025BC8-8-24

OBJET : CONVENTION POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DU SENTIER PÉDAGOGIQUE « LES SECRETS DE GARONNE : UNE NATURE À DÉCOUVRIR »

La Communauté de Communes des Deux Rives envisageait de créer un sentier de randonnées sur les bords de la Garonne depuis 2024, dans le but de diversifier son offre touristique sur le territoire.

Dans le même temps EDF avait confié au Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Pays de Serres-Vallée du Lot, et après un diagnostic écologique, la réalisation d'un plan de création et de gestion d'un sentier pédagogique sur sa propriété foncière en bord de Garonne sur la commune de Saint-Loup.

Après plusieurs rencontres, les deux parties ont décidé de travailler ensemble sur un projet commun : « Les secrets de Garonne : Une nature à découvrir ».

Afin de pouvoir démarrer la création et la valorisation de ce sentier pédagogique, il est nécessaire de signer une convention, jointe en annexe, dont l'objet est de définir les engagements de chacune des parties cosignataires.

La Communauté de Communes par l'intermédiaire de son équipe Valorisation de l'Environnement Communautaire (VEC), prend en charge l'ouverture du sentier, la pose du mobilier (panneaux pédagogiques, balisage) et l'entretien annuel à raison de 3 à 4 passages par an.

En conséquence, le Président propose donc :

- de l'autoriser à signer cette convention pour la gestion et la valorisation du sentier pédagogique,
- de l'autoriser, ou son représentant légal, à signer toute pièce relative à ce dossier.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'autoriser le Président à signer cette convention pour la gestion et la valorisation du sentier pédagogique,
- d'autoriser le Président, ou son représentant légal, à signer toute pièce relative à ce dossier.

Fait à Valence d'Agen, le 27 Mai 2025
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 30 Mai 2025

Le secrétaire de séance désigné
Le Maire de Lamagistère

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives

Bruno DOUSSON



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le - 2 JUIN 2025

Affiché sur le panneau des annonces légales le - 2 JUIN 2025

AR Préfecture

CONVENTION POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DU SENTIER PEDAGOGIQUE "LES SECRETS DE GARONNE : UNE NATURE A DECOUVRIR"

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20250527-2025BC8_8_24-DE

Numéro d'acte : 2025BC8_8_24

Date de décision : 27/05/2025

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 8-8-0-0-0 (Domaines de competences par themes / Environnement)

Fichier acte : 2025BC8_8_24-CONVENTION POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DU SENTIER PEDAGOGIQUE.pdf

Fichier(s) annexes(s) : Convention-CNPE-CC2R - sentierpedagogique.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Delphine LANGLOIS

Date d'envoi de l'acte : 02/06/2025 11:51:57

Date de réception de l'AR : 02/06/2025 11:52:18